



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS**

Arrêté n°35.2024

Le maire de la Commune de **VAUDREUILLE (31250)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par l'association ESTIVAUDREUILLE (31250) représentée par son Président Mr Gilbert BENEZET, en vue de l'organisation de ESTI'VAUDREUILLE 2024.

Arrête

ARTICLE UNIQUE : L'association ESTIVAUDREUILLE est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 2^{ème} catégorie **du Vendredi 19 Juillet 2024 de 18h00 à 00h00 et le Samedi 20 Juillet 2024, de 18h00 à 00h00** à l'occasion de l'organisation de ESTI'VAUDREUILLE 2024, à charge pour l'association ESTIVAUDREUILLE de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A VAUDREUILLE, le 9 Juillet 2024

Le Maire, J.LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie:– Mardi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Jeudi de 9h00 à 18h00

Permanence téléphonique : Vendredi de 09h00 à 12h00